



**CONSULTATION ÉCRITE**  
(En raison de la pandémie de la COVID-19)

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1642**

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement numéro 1473 sur les ententes relatives à des travaux municipaux

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

1. Le conseil municipal, lors de sa séance du 12 avril 2021, a adopté le projet de règlement numéro 1642 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement numéro 1473 sur les ententes relatives à des travaux municipaux** ».
2. Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement numéro 1473, notamment en :
  - clarifiant certaines définitions;
  - prolongeant le délai pour réaliser les travaux pour les demandes préliminaires signées entre le 1<sup>er</sup> février 2017 et le 31 décembre 2019;
  - modifiant les modalités de remboursement du dépôt;
  - déterminant les modalités applicables pour la réalisation de travaux suite à une demande préliminaire acceptée après le 31 décembre 2019;
  - modifiant les modalités de paiement de la part attribuable au requérant;
  - modifiant les garanties à être fournies par le requérant.

## CONSULTATION ÉCRITE

Suivant l'arrêté ministériel 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020, le Conseil a décidé, lors de la séance ordinaire du 12 avril dernier, de remplacer l'assemblée publique de consultation requise par l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) par une consultation écrite de quinze (15) jours.

De ce fait, toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à ce projet de règlement numéro 1642, suivant une consultation écrite dans les quinze (15) jours de la présente publication, soit **au plus tard le 6 mai 2021**, à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

- **Par courriel :** [ist-yves@ville.becancour.qc.ca](mailto:ist-yves@ville.becancour.qc.ca)
- **Par la poste :** M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves, greffière  
Ville de Bécancour  
1295, avenue Nicolas-Perrot  
Bécancour (Québec) G9H 1A1

Les commentaires reçus seront transmis au conseil municipal avant l'adoption du règlement.

3. Ce projet de règlement, non susceptible d'approbation référendaire, vise l'ensemble du territoire de la Ville de Bécancour.
4. Ce projet de règlement sera disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville au [www.becancour.net](http://www.becancour.net) sous la rubrique « Citoyens – Avis publics ».

Si vous n'avez pas accès à Internet et pour toute question relative au présent avis, veuillez communiquer avec la soussignée par téléphone au 819 294-6500.

Ville de Bécancour, le 21 avril 2021.

M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves  
Greffière de la Ville